

# LA LETTRE D'EUGENE

SNADEOS-CFTC,  
Fédération Protection sociale et emploi  
11 rue Eugene Varlin 75010 Paris tel: 01.40.40.26.26

## SNADEOS

NOS CONVICTIONS EN MOUVEMENT

### L'éditorial du Président

Jean-Pierre CABOT

#### **Responsables...mais coupables ! Forcement coupables !!!**

Les agents de direction du régime général sont dans leur ensemble responsables de la gestion de leurs organismes. Le management des caisses est de leur exclusive responsabilité. Concernant la gestion du risque, il est évident que le jeu des acteurs est plus complexe. Pour la gestion de l'organisme, aucun doute, c'est le directeur et l'équipe d'agents de direction qui sont responsables sans réserve.

Donc, la baisse des coûts de gestion des caisses de plus d'un demi point en cinq ans, pour atteindre 3% en 2010 selon les propos de Monsieur Libault repris par la presse économique, est directement imputable aux équipes de direction ! En année pleine, pour 2010, cela représente de l'ordre de 1,5 millions d'euros par agent de direction !

Responsables de la performance (je propose que soit affiné ce chiffre avec l'UCANSS, y compris en cumulé sur cinq ans) les agents de direction se voient claquer la porte au nez pour le rendez vous sur la politique de rémunération !

Belle façon de les remercier de la part du COMEX et de l'autorité de tutelle d'autant qu'en 2010, cerise sur le gâteau, l'ONDAM a été respecté.

Pourquoi? Parce qu'ils sont coupables !

Coupables d'avoir, selon le directeur de l'UCANSS qui répercuterait une opinion des autorités de tutelle, une rémunération trop importante : le protocole de Juillet 2005 aurait été trop avantageux ! En particulier le système des parts variables. Outre le fait que c'est l'UCANSS qui l'a proposé, nous constatons que les pouvoirs publics proposent ce type de rémunération dans d'autres services publics, en particulier aux chefs d'établissement de l'éducation nationale. Quelle cohérence ! Mettons en garde les syndicats de chefs d'établissement !

Numéro 10

31 mars 2011

L'éditorial du Président  
Le billet d'humeur de Lionel VERGNES  
Praticiens conseil

Ramenée à la performance de la gestion des agents de direction, cette position mesquine, aux antipodes des enjeux auxquels nous sommes confrontés, et incohérente, devrait céder le pas face aux réalités des résultats.

Non, car pour le COMEX et la tutelle il faut que les agents de direction soient coupables.

Forcement coupables, car admettre leur performance reviendrait à reconnaître, celle collective de l'ensemble des personnels des organismes, soit, suivant la méthode de lissage que nous avons retenue, près de 50 000 euros par agent sur cinq ans. Nous sommes d'accord pour discuter de ces chiffres avec l'UCANSS..

Au lieu d'ouvrir une négociation sérieuse avec l'ensemble des personnels sur une politique de rémunération solide à partir de la valeur du point en considérant les résultats acquis, le COMEX et la tutelle divisent et discréditent.

Les agents de direction montrés du doigt aux autres catégories de personnels, celles ci sont censées être satisfaites des mesures qui leur sont proposées : une patouille de la convention collective, deux points par ci, quatre par là et ceci sans réflexion en terme de développement des outils conventionnels. Une position de dernière minute sur cinq points pour tous, excluant les agents de direction et les médecins responsables de service, semble se dessiner. Elle ne dissipera pas le malaise de cette discrimination qui divise et attise les jalousies.

Il est temps de revenir à une politique de rémunération dynamique et raisonnable qui ne soit pas une application surjouée des médicaments des Diafoirus de la BCE pour qui seule la saignée des salariés est salvatrice,

## Le billet d'humeur

Lionel Vergnes

### Valeurs partagées

Désormais vieille ficelle des méthodes modernes de management, la détermination des valeurs partagées est un incontournable des opérations de « positivisation situationniste » visant à remotiver les troupes, ou plus modestement à leur faire admettre que tout compte fait, il y a bien pire ailleurs !! Il ne faudrait donc évoquer que des valeurs positives... Et pourtant, il y en a une, très fréquente, bien enracinée, et très équitablement partagée : c'est le mépris ! Condescendance du niveau central (et bien entendu supérieur) pour les unités de base, qui ronronnent dans leur routine bordée d'œillères, dont les chefs regimberont à la mobilité géographique, prennent trop de goût aux facilités de la vie en province, et laissent s'étioler les quelques neurones qu'il leur reste ! D'ailleurs, ne suffit-il pas de temps à autres de les rudoyer pour les rappeler à bien se tenir à leur place, faite de servilité, de courtoisie, et de manque de solidarité ? La monnaie de la pièce est tout aussi solide : le sommet est perçu comme un repère d'ambitieux sans états d'âme,

## Praticiens Conseil

### **CREATION D'UN CHSCT NATIONAL POUR LES PRATICIENS CONSEILS**

Après la décision de conserver les instances représentatives du personnel prévues par la convention et de créer des CHST au niveau national et au niveau régional, le CHSCT National de praticiens conseils s'est installé le 25 mars 2011. Un secrétaire a été désigné et le règlement intérieur a été adopté. Les champs d'intervention du CHSCT national et régional doivent encore être précisés. L'autonomie des CHSCT régionaux a été rappelée, le CHSCT national n'ayant pas de pouvoir hiérarchique. Si le CHSCT national connaît des questions d'intérêt général communes à l'ensemble des praticiens conseils, il a également un rôle sur l'aménagement des postes de travail et les mesures pour faciliter la réinsertion professionnelle de Praticiens conseils, pris individuellement, ainsi que sur l'analyse des risques et conditions de travail des Praticiens conseils. Nous souhaitons donc beaucoup de travail et de résultats à ces nouvelles structures.

**Au CHSCT national siègent deux de nos collègues du SNADEOS CFTC**

Docteur Rafik BALASKA : [rafik.balaska@elsm-hautrhin.cnamts.fr](mailto:rafik.balaska@elsm-hautrhin.cnamts.fr)

Docteur Serge Dufour : [serge.dufour@elsm-bourg-en-bresse.cnamts.fr](mailto:serge.dufour@elsm-bourg-en-bresse.cnamts.fr)

contorsionnistes à souhait, ignorant sciemment les contraintes de terrain, prêts à se défaire sur la base en cas de pépin qui alerte les politiques, et sûrs de détenir la seule vérité opérationnelle possible.

La synthèse euphémiste de la situation serait jacobins attardés contre girondins factieux. La boucle -et le scellement de l'affaire- s'opère par les vases communicants entre le sommet et la base ; car cette boucle au demeurant naturelle s'effectue davantage en rappelant les chasses des barrages que le soutirage du vin ou l'écémage du lait ! Tout cela est exagéré et relève de la caricature, direz-vous. Caricature ou satire ? Car en définitive le vrai problème, c'est bien que personne n'ose se dire ces choses-là, si désagréables soient-elles, alors que les arguments des deux côtés sont hélas consistants et récurrents .

Et d'expérience, nous savons tous que nier les difficultés, en faire du refoulé, ne mène à rien de bon. Faut-il se résigner à attendre, comme dans le film de Fritz Lang, une fin tragique pour nos organisations ? Si c'est le cas, il ne faut pas compter sur Piccoli ou Bardot en guest stars (Bachelot et Bertrand suffiront) ; il ne reste plus qu'à trouver un compositeur de musique de la dimension de Georges Delerue : bon sang, nous méritons mieux qu'un Néron avec sa harpe contemplant Rome en flammes !

N'hésitez pas à les contacter

Le règlement intérieur adopté est consultable [ICI](#)

### **LE SNADEOS CFTC SAISIT LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE D'INTERPRETATION PRATICIENS CONSEIL**

Cette saisine fait suite à la volonté de création par le Directeur Régional du Service Médical de la Réunion, d'un comité d'entreprise commun aux personnels administratifs et aux Praticiens Conseil. Et ce malgré les oppositions des intéressés. Cette saisine sera étudiée lors de la réunion de la commission prévue le 4 avril 2011. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des éléments retenus.

La lettre de saisine est consultable [ICI](#)

Les annexes produites avec cette saisine sont consultables [ICI](#).

**SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DE DIRECTION ET D'ENCADREMENT  
DES ORGANISMES SOCIAUX (SNADEOS-CFTC)  
11 rue Eugène Varlin - 75010 PARIS**

**BULLETIN D'ADHESION**

**NOM :**                      **PRENOM :**  
*(pour les femmes mariées préciser le nom de jeune fille)*

**DATE DE NAISSANCE :**      **LIEU :** .

**ADRESSE :**

**PROFESSION :**

**ORGANISME EMPLOYEUR :**

**ADRESSE :**  
*du siège de votre organisme :*

*de votre lieu de travail :*

**TEL. Privé :**      **Travail :**      **Portable :** .

**Email :**

**TELECOPIE Travail :**      **Domicile :**

**FONCTION(S) SYNDICALE(S)**  
*( merci de préciser le statut: titulaire , suppléant)*

**FORMATION(S) SYNDICALE ( S) SUIVIE(S)**

**SOUHAITEZ-VOUS RECEVOIR DES PUBLICATIONS?**

*Je déclare adhérer au SNADEOS. J'en accepte les Statuts et le Règlement Intérieur \* et je m'engage à acquitter régulièrement les cotisations.*

A                      , le

*Signature*

*\* Ces documents sont remis à l'adhérent à l'appui du présent bulletin ou dès réception de l'adhésion.*

Document à expédier à :

Claude PAUL 230 chemin du vallon 13390 auriol  
mail :claudos@hotmail.fr